

Image not found or type unknown



Dissolution association et maintien salarié

Par **centule**, le **26/02/2013** à **19:47**

Bonsoir, rnJe suis salariée d'une association qui va très rapidement être dissoute pour transfert de la mission sur une structure publique "syndicat mixte". De mon côté je souhaite solliciter un congé individuel formation. Est ce que l'association peut conserver du personnel après le vote par l'assemblée générale de la dissolution à l'amiable en sachant que la liquidation, elle, ne viendra qu'à partir du moment où l'association aura récupérée l'ensemble des subventions (Fonds FSE et FEDER). rnLe CIF n'est possible que pour les salariés employés dans le privé, et je souhaiterai leur demander de me maintenir sur l'association en tant que salarié jusqu'à la liquidation.Est ce possible ? rnJe vous remercie pour vos réponses. rnCordialement